



© UNHCR / S. Rich

LES ENFANTS NON SCOLARISÉ·E·S DANS LES SITUATIONS DE RÉFUGIÉ·E·S

Cette Note d'information sur l'éducation fournit des orientations et des conseils sur le développement de programmes pour scolariser les enfants réfugié·e·s non scolarisé·e·s, et pour améliorer les initiatives qui existent pour les enfants qui ne fréquentent pas l'école régulièrement. Cette Note fournit des informations sur les évaluations des besoins des enfants non scolarisé·e·s et met en lumière les liens intersectoriels. Les informations fournies dans cette Note peuvent s'appliquer dans les situations prolongées et dans les situations d'urgence.

Les enfants et les jeunes qui ne sont pas à l'école ne bénéficient pas de leur droit à l'éducation fondamentale, un droit établi et reconnu sur le plan international; ces enfants et ces jeunes courent davantage de risques de violence sexuelle et sexiste, de mariage d'enfants, d'exploitation du travail et de recrutement dans les groupes armés. La participation aux services éducatifs certifiés, notamment à l'éducation formelle, non formelle et informelle¹ contribue aux solutions durables pour les réfugié·e·s. Du point de vue des solutions, le HCR donne la priorité à l'accès aux systèmes éducatifs nationaux dans le pays hôte lorsque c'est possible et faisable.

¹ L'éducation formelle fait référence à un programme d'enseignement conçu et approuvé par un Ministère de l'Éducation et qui mène à une certification. L'éducation non formelle a lieu tant au sein qu'en dehors d'institutions d'enseignement et répond aux besoins de personnes de tout âge; elle ne mène pas toujours à une certification. L'éducation informelle fait référence à des activités éducatives qui comprennent la lecture, l'écriture et le calcul, les compétences de la vie courante et des activités récréatives, mais qui ne font pas l'objet d'une certification par un Ministère de l'éducation et qui ne sont pas liées à un âge ou à un groupe cible.



ENCADRÉ : LES ENGAGEMENTS MONDIAUX

Plusieurs engagements pris au niveau mondial appuient l'accès des réfugié·e·s à l'éducation; ces engagements peuvent être utilisés à des fins de plaidoyer et de mobilisation. Il s'agit notamment de :

- La [Convention de 1951 relative aux réfugiés](#) garantit le droit à l'éducation pour les réfugié·e·s.
- L'Article 22 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* garantit aux enfants réfugié·e·s l'accès à l'éducation et aux systèmes nationaux d'enseignement.
- Le [quatrième objectif de développement durable](#) vise à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie d'ici à 2030 ». La [Déclaration d'Incheon](#) et le **Cadre d'Action**, s'engagent à concevoir des systèmes éducatifs plus inclusifs, réactifs et résilients, afin de répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes qui sont confronté·e·s au conflit et aux situations de crise, notamment les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les réfugié·e·s.
- La Division de la Protection Internationale du HCR a des **Stratégies** mondiales complémentaires sur [l'éducation](#), la [protection de l'enfance](#), ainsi que sur la [violence sexuelle et sexiste](#), qui fournissent un cadre de protection complet aux réfugié·e·s et qui portent une attention particulière aux enfants et aux jeunes.

COMPRENDRE LES ENFANTS NON SCOLARISÉ·E·S ET LES ENFANTS EN SITUATION À RISQUE

Le HCR emploie les définitions de l'Institut de Statistique de l'UNESCO pour les enfants non scolarisé·e·s :

- ❶ Les enfants qui **n'ont pas accès** à l'éducation/l'enseignement.
- ❷ Les enfants qui ont accès à une école mais qui ne sont **pas inscrit·e·s**.
- ❸ Les enfants qui sont **inscrit·e·s** à l'école mais qui **ne la fréquentent pas régulièrement**.
- ❹ Les enfants qui ont **abandonné** l'école.

Selon la situation, les groupes suivants d'enfants peuvent particulièrement être en situation à risque :

- Les enfants occupé·e·s par le travail d'enfants, notamment le travail domestique
- Les enfants handicapé·e·s
- Les enfants qui ont vécu un trauma
- Les enfants séparé·e·s ou non accompagné·e·s
- Les orphelin·e·s ou les enfants des ménages dirigées par un·e enfant ou par une femme
- Les enfants associé·e·s à des groupes armés ou des enfants soldats

- Les enfants qui sont marié·e·s, les filles ou les jeunes femmes enceintes, les jeunes mamans
- Les enfants qui appartiennent à des groupes minoritaires

Les enfants et les jeunes réfugié·e·s sont souvent exclu·e·s de l'école pour une ou plusieurs des raisons suivantes :

- les cadres légaux ou les politiques sectaires
- L'absence de documents relatifs à l'identité qui sont exigés pour l'inscription à l'école ou pour l'admission aux examens
- les obstacles linguistiques
- avoir dépassé l'âge
- le nombre limité ou insuffisant d'écoles
- la discrimination et les brimades (*bullying*)
- les attitudes différenciées par rapport aux filles et aux garçons
- les grossesses d'adolescentes et/ou le mariage d'enfants
- la pauvreté et le travail d'enfants

LES DONNÉES ET LES ÉVALUATIONS POUR LES ENFANTS NON SCOLARISÉ·E·S

Alors que des progrès importants ont été réalisés au niveau des cibles mondiales d'inscription des enfants non scolarisé·e·s depuis l'an 2000, l'Institut de Statistique de l'UNESCO (ISU) rapporte que le déclin dans les chiffres concernant les enfants non scolarisé·e·s a ralenti depuis 2005. Les données mondiales depuis 2014 suggèrent que **58 millions d'enfants** entre 6 et 11 ans et **63 millions d'adolescent·e·s** entre 12 et 15 ans n'ont pas accès à l'enseignement.² Si les tendances actuelles continuent, 43% des enfants non scolarisé·e·s (15 millions de filles et 10 millions de garçons) sont susceptibles de ne jamais s'inscrire à l'école.³ En outre, **plus d'un tiers de la population mondiale non scolarisé·e en âge de fréquenter l'école primaire vit dans un État touché par un ou plusieurs conflits.**⁴ Les enfants affecté·e·s par un ou plusieurs conflits sont davantage susceptibles d'être déplacé·e·s, soit dans leur pays natal ou en tant que réfugié·e·s, ce qui a un effet direct sur la fréquentation de l'école et l'achèvement de l'école. Les enfants réfugié·e·s ne sont pas inclu·e·s dans les statistiques mondiales, bien que le HCR continue à plaider en faveur de cette inclusion.

Les enfants réfugié·e·s ont des besoins tout particuliers au niveau de l'enseignement. Les évaluations conjointes menées avec des partenaires experts issu·e·s de gouvernements et du monde de l'éducation permettent d'éclaircir les raisons réelles, plutôt que perçues, pour lesquelles les enfants et les jeunes réfugié·e·s peuvent ne pas être à l'école, et de mettre en place des approches stratégiques pour combler leurs besoins. Il est possible de calculer de manière générale la participation des réfugié·e·s aux programmes éducatifs par le biais des données d'inscription fournies par les partenaires, mais **il est crucial d'effectuer une évaluation pour comprendre les obstacles spécifiques auxquels sont confronté·e·s les enfants réfugié·e·s non scolarisé·e·s dans chaque situation de déplacement.**

Les évaluations doivent être **inclusives** et garantir la prise en considération de tou·te·s les enfants, quel que soit l'âge, le sexe ou le handicap. Elles doivent saisir les besoins d'un **éventail d'âges**, de la petite enfance jusqu'à l'enseignement tertiaire. Les évaluations doivent adopter les méthodes **quantitatives et qualitatives**, notamment les enquêtes, les interviews d'informateurs principaux et les



© UNHCR / G.M.B. Akash

groupes de discussions. Les équipes d'évaluation doivent être composées **d'hommes et de femmes**, et aussi inclure **la communauté réfugié·e**, de l'étape de la planification à celle des résultats. **Il faut conseiller** le personnel ou les partenaires qui effectuent les évaluations pour que les discussions ne suscitent pas d'attentes irréalistes de la part des communautés.

Les outils d'évaluation

- **ProGres** : la base de données d'enregistrement du HCR, proGres, fournit des données séparées par âge et par sexe pour les réfugié·e·s enregistré·e·s de tout âge. Il est important que les équipes chargées de l'inscription enregistrent les informations relatives à l'éducation (dernière année d'école achevée; diplôme le plus élevé), et que les données séparées par âge et par sexe soient extraites de proGres pour calculer les taux possibles de scolarisation (taux brut de scolarisation et taux net de scolarisation), ainsi que le nombre potentiel d'enfants d'un âge supérieur à celui de leur classe qui ont besoin d'avoir accès à l'école primaire. La comparaison des données existantes en matière de scolarisation aux données d'inscription peut également fournir une estimation préliminaire du nombre d'enfants non scolarisé·e·s.
- **L'examen des données secondaires** : les évaluations existantes faites par HCR, les organisations soeurs et les partenaires, notamment les partenaires spécialisés dans la protection de l'enfance, qui examinent le niveau de participation à l'enseignement parmi les

² http://www.unicef.org/education/bege_61659.html.

³ <http://goo.gl/yIMqA6> (2014).

⁴ UNESCO (2015). *Rapport mondial de suivi sur l'EPT : Éducation pour tous 2000-2015 : Progrès et enjeux*. Paris: UNESCO.

élèves réfugié·e·s et de la communauté hôte, et qui identifient les problèmes persistants, notamment les questions de qualité, liées à l'accès et la rétention, au niveau local ou spécifiques aux réfugié·e·s.

- Les **évaluations conjointes des besoins en matière d'éducation**, produites par le Cluster Éducation mondial, fusionnent les informations nécessaires à la prise de décisions en matière de programmation dans les premières phases d'une urgence. Il se peut que ces évaluations saisissent des informations limitées sur les enfants non scolarisé·e·s et qu'elles ne conviennent pas à une urgence soudaine. Il se peut donc que des évaluations ultérieures, plus en profondeur, soient nécessaires.
- La **Trousse d'évaluation rapide en matière de protection de l'enfant** par le Groupe sectoriel mondial sur la protection saisit les liens entre les préoccupations de protection et les taux bas de scolarisation et de fréquentation de l'école.
- **L'Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisé·e·s (OOSCI⁵)** est un partenariat entre l'UNICEF et l'Institut de Statistique de l'UNESCO qui sert à améliorer les données et l'analyse, et à créer des profils détaillés d'enfants non scolarisé·e·s. Si au niveau d'un pays, l'UNICEF et l'UNESCO planifient d'effectuer une **évaluation nationale OOSC I**, le HCR doit impérativement plaider en faveur de l'inclusion des enfants et jeunes réfugié·e·s.

Les interventions de programmation à prendre en considération pour les enfants non scolarisé·e·s dans les situations de réfugié·e·s

En utilisant les résultats des évaluations, **il faut concevoir des interventions spécifiques et ciblées pour prendre les décisions de programme qui établissent ou augmentent la scolarisation des enfants non scolarisé·e·s** dans des programmes d'enseignement adéquats, avec des éléments de programme qui les aident à rester à l'école. Les interventions doivent répondre à la fois à l'accès à l'enseignement et à sa qualité, et elles doivent favoriser des environnements d'apprentissage sûrs.

Voici ci-dessous **quelques exemples de certaines interventions communes**. Ce n'est pas une liste exhaustive. Il est important de concevoir les interventions, et de les contextualiser, en fonction de chaque situation de réfugié·e·s; et de les accompagner d'une allocation de budget suffisante.

⁵ Note de la traductrice : OOSC = Out Of School Children = enfants non scolarisé·e·s.

Garantir l'accès à l'éducation : le plaidoyer au niveau national

- Négocier avec les autorités responsables de l'éducation pour qu'elles suppriment les frais de scolarité pour les écoles nationales; pour qu'elles fournissent des programmes d'enseignement qui tiennent compte des besoins spéciaux des enfants réfugié·e·s non scolarisé·e·s et la reconnaissance des apprentissages précédents par le biais de tests de niveaux.
- Mettre en place des systèmes solides de gestion de données et/ou travailler avec les partenaires nationaux en matière d'éducation pour garantir que les Systèmes d'Information pour la Gestion de l'Éducation (SIGE) saisissent les statistiques relatives à l'enseignement pour les enfants réfugié·e·s, et que des allocations de fonds suffisantes soient mises en place dans les plans nationaux d'éducation pour les régions où vivent des populations réfugié·e·s.
- Plaider en faveur de la certification des programmes d'enseignement par le Ministère de l'éducation. Les enfants et les jeunes ont besoin d'un enseignement certifié, ce qui donne des possibilités de participer à l'enseignement secondaire et au-delà.
- Favoriser la création de programmes d'enseignement destinés à tous les âges, notamment au niveau de la petite enfance, du primaire/fondamental, de l'éducation accélérée, de l'enseignement secondaire, tertiaire, de l'éducation non formelle et de celle destinée aux adultes.

Garantir l'accès à l'éducation au niveau de la famille et de la communauté

- Établir des dispositifs de renvoi et/ou de services spécialisés tels que les réseaux d'informations des réfugié·e·s qui fournissent des informations sur la ou les manières d'avoir accès aux services éducatifs.
- Lancer des activités visant à assurer les moyens d'existence pour les parents, des bourses d'études ou d'autres aides directes durables qui peuvent soutenir les familles vulnérables et couvrir les coûts liés à l'enseignement, comme les uniformes, le matériel ou les frais de scolarité.
- Travailler avec les communautés pour qu'elles soutiennent l'identification des enfants non scolarisé·e·s et qu'elles contrôlent la fréquentation scolaire des garçons, des filles, des enfants réfugié·e·s en situation à risque et des groupes vulnérables.
- Impliquer les communautés dans l'identification des enfants en situation à risque et faciliter la participation communautaire à la planification des activités



© UNHCR / J. Rae

éducatives, à leur conception, à leur suivi et à leur évaluation.

- Commencer des activités de sensibilisation qui répondent aux idées fausses ou au manque d'informations. La sensibilisation peut par exemple être ciblée sur l'éducation des filles, le mariage précoce ou le travail des enfants.
- Identifier des personnes défendant la cause de l'éducation qui peuvent travailler avec des membres influent·e·s de la communauté comme les chefs religieux afin de promouvoir la fréquentation et la réussite scolaires.

Garantir la qualité de l'enseignement et la protection au niveau de l'école

- Fournir des formations d'enseignant·e·s et un soutien professionnel afin de renforcer les compétences pédagogiques fondamentales des enseignant·e·s non diplômé·e·s ainsi que les compétences amplifiées des enseignant·e·s formé·e·s dans des domaines comme la gestion de la classe, le soutien psychosocial ou l'acquisition de langues.
- Fournir des classes de langues aux enfants réfugié·e·s et à la communauté plus large, surtout dans les situations où les réfugié·e·s ne parlent pas la langue d'enseignement.
- Mettre en place et suivre, de manière participative, des codes de conduite des enseignant·e·s, des politiques scolaires qui protègent les enfants de la violence ou des punitions corporelles à l'école ainsi que des programmes pour combattre les brimades (*bullying*) et la discrimination, notamment les programmes d'éducation à la paix.

- Ajuster les horaires scolaires afin de tenir compte des enfants réfugié·e·s qui travaillent peut-être à la maison ou ailleurs.
- Maximiser l'infrastructure scolaire existante afin de répondre aux besoins de la population en utilisant un système de roulement avec des segments doubles, réservés aux filles ou d'autres segments qui conviennent.
- Identifier des mentors et des modèles de rôles qui peuvent augmenter la motivation des enfants, en particulier celle des filles. Le corps enseignant et le personnel doivent être représentatifs du corps étudiant et comprendre des femmes et des minorités ethniques.
- Fournir des Programmes d'éducation accélérée pour les enfants qui ont été déscolarisé·e·s et qui doivent être placé·e·s à un niveau qui convient à leur âge.
- Faciliter la représentation des parents réfugié·e·s dans les Associations de Parents et d'Enseignant·e·s ainsi que dans les corps de gestion de l'école.
- Mettre en place un soutien communautaire pour la participation à l'école, par exemple en encourageant les dispositifs communautaires qui organisent l'accompagnement des groupes d'enfants à l'école si les itinéraires sont considérés comme peu ou pas sûrs.
- Fournir des environnements d'apprentissage sûrs qui comprennent suffisamment d'équipements en Eau, Assainissement et Hygiène (WASH) pour tous, d'infrastructures de classes et de matériel d'enseignement et d'apprentissage.

Questions intersectoriels à prendre en considération

Les écoles sont des lieux où les secteurs peuvent converger afin de répondre aux besoins des enfants en matières d'éducation/d'enseignement. Les informations vitales sont cruciales dans les situations de réfugié·e·s où les enfants et jeunes sont en situation à risque par rapport à la traite des êtres humains, à l'exploitation sexuelle ou au recrutement dans des groupes armés et d'autres formes de maltraitance et d'exploitation. Par le biais de partenaires, le personnel du HCR peut s'assurer que ce genre d'informations soit partagé avec les enfants, leur famille et leur communauté afin de protéger les enfants qui sont dans des situations fragiles. Les informations vitales communiquées dans le cadre scolaire à propos des mines terrestres, des pratiques fondamentales en matière de santé et d'Eau, Assainissement et Hygiène (WASH) comme des pratiques sûres d'hygiène et le lavage des mains peuvent profiter à tou·te·s les réfugié·e·s.

- **La Protection de l'enfance⁶** : former le personnel de l'éducation/l'enseignement dans les matières psychosociales peut mieux les équiper au niveau de l'identification et du soutien des enfants qui ont des besoins psychosociaux importants. La mise en place de dispositifs de suivi de la protection de l'enfance peut diminuer la violence et les discriminations à l'encontre des enfants à l'école.
- **La violence sexuelle et sexiste** : les partenaires en matière de violence sexuelle et sexiste peuvent apporter un soutien aux opérations dans la prise en considération des besoins des enfants qui sont spécifiques et liés au genre, tels que : des chemins sûrs pour aller à l'école; des latrines séparées pour les filles/femmes et les garçons/hommes, avec des espaces de sécurité et privés pour les filles qui ont leurs règles; des Codes de conduite qui garantissent des zones sans harcèlement tant pour les garçons que pour les filles; des enseignantEs et des femmes modèles de rôles.
- **La santé et la nutrition** : le personnel de santé et les spécialistes en nutrition peuvent partager des informations sur les campagnes de vaccination et d'autres services de santé; l'éducation à la santé et à la nutrition peut aussi être intégrée dans le programme d'enseignement.
- **Eau, Assainissement, Hygiène** : les spécialistes en Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (programme WASH) peuvent garantir que les enfants et les jeunes aient accès à des latrines qui leur sont réservées, propres, séparées pour les filles/femmes et les garçons/hommes, des équipements pour se laver les mains avec du savon et de l'eau potable.

⁶ Standards minimums pour la protection de l'enfance, standard 20; Protection de l'enfance et éducation

RESSOURCES

Outre la *Stratégie d'éducation du HCR pour 2012-2016*, les **Normes minimales de l'INEE** (le Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence) **pour l'éducation en situations d'urgence** proposent des conseils qui peuvent être adaptés et mis en contexte dans tout type d'urgence, et guider le personnel pour garantir l'accès à l'éducation à tou-te-s les enfants sur un pied d'égalité.

MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE SUPPLÉMENTAIRE PAR THÈME

- UNHCR-IRC's e-learning module: "[Safe Schools and Learning Environment: How to prevent and respond to violence in refugee schools and IRC's Healing Classrooms.](#)" (NdT : en anglais uniquement.)
- Travailler en situation de conflit : matériel de l'INEE sur l'éducation tenant compte des questions de conflits : <http://goo.gl/AN9X66>
- [School safety](#): UNICEF "[Towards Safer Schools](#)" assessment methodology. (NdT : en anglais uniquement.)
- Back to School: UNICEF "[Back to School Guide](#)" for emergencies. (NdT : en anglais uniquement.)
- L'éducation des filles : *United Nations Girls' Education Initiative* (NdT : pour les ressources de ce site en français, voir la page web suivante et choisir « français » dans le champ « language » : http://www.ungei.org/resources/index_resource_search.php)
- Enseignement et apprentissage : matériel de l'INEE sur l'enseignement et l'apprentissage : <http://goo.gl/pWKRvo>
- Approvisionnement en fournitures éducatives : les approvisionnements d'urgence en fournitures éducatives de l'UNICEF : http://www.unicef.org/french/supply/index_education.html
- Kit de développement de la petite enfance de l'UNICEF : http://www.unicef.org/french/supply/files/Activity_Guide_Frenchv2.pdf
- Early Childhood Care Development: INEE's tool kit for in emergencies ([ECCD](#)). (NdT : en anglais uniquement.)
- *Les Standards minimums pour la protection de l'enfance* : <http://cpwg.net/minimum-standards/ms-resources/page/5/>